

Tout le lait et toute la crème remplissent les exigences du standard sectoriel pour le lait durable suisse (« tapis vert »).

# Confirmation

## Données sur l'entreprise

Nom :

Adresse :

Personne responsable :

Période de contrôle (mois) :

L'entreprise confirme que tous les producteurs ayant fourni du lait pendant la période de contrôle définie disposent du statut suivant sur bdlait :

- Validé  
(y c. toutes les compensations et demandes)
- Validé provisoirement  
(y c. toutes les compensations)
- Validé temporairement  
(y c. toutes les compensations)
- Nouvelle inscription  
(y c. toutes les compensations)
- Délai transitoire
- En cours d'enregistrement

## Remarque

Si l'entreprise fait intentionnellement de fausses déclarations dans la présente confirmation, il s'agit d'une tromperie volontaire (cf. chiffre 4.4 des directives et sanctions pour l'achat de lait au premier et au deuxième échelon). Elle perd ainsi immédiatement le droit de commercialiser du lait du « tapis vert ».

Lieu, date de déclaration :

Signature de la personne responsable :

